

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 2/2024

DEPARTEMENT

Du syndicat de communes

23 (CREUSE)

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Séance du

03 février 2024

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

L'an deux mille vingt-quatre, le trois février, à 09 heures, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants : M. Christian PELTIER

Excusés : M. Jean-Jacques BIGOURET

Absents :

Date de convocation : 25 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Autorisations de dépenses 2024

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, autorise le Président à engager, à liquider et à procéder au mandatement, avant le vote du budget 2024 :

- **Des dépenses de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- **Des dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme suit :

Compte		Crédits ouverts en 2023	Dépenses autorisées en 2024
2183	Matériel Informatique	15 018.37 €	3 754.60 €
2184	Mobilier	27 000.00 €	6 750.00 €
231	Immos en cours de construction	12 720.00 €	3 180.00 €

Le Président,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire,
Michèle ALOUCHY